

## Poser une brique sur le *cant*, ou la poser de *champ* ou de chant?

Suzelle Blais

Numéro 148, hiver 2008

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1715ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (imprimé)

1923-5119 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Blais, S. (2008). Poser une brique sur le *cant*, ou la poser de *champ* ou de chant? *Québec français*, (148), 101–103.

# Poser une brique sur le *cant*, ou la poser de *champ* ou de *chant* ?

par Suzelle Blais\*

**L**e latin *canthus* d'où sont issus le mot *cant* et ses dérivés *canter*, *accanter* et la variante *encanter* est, en outre, à l'origine d'une grande famille qui comprend de nombreux mots du français général. On peut citer notamment le verbe *décanter* au sens de « débarrasser un liquide de ses impuretés en les laissant se déposer au fond d'un récipient », ainsi que le mot *canton* « coin, quartier » et ses dérivés *cantine*, *cantonade*, *cantonner*, *cantonnière*, pour n'en mentionner que quelques-uns. Aujourd'hui, *canton* au sens ancien de « coin de pays, région » est relevé avec la marque *vieux* en français général. Il est néanmoins bien vivant comme terme administratif, notamment au Québec, en France et en Suisse, où il désigne des entités très différentes.

## C'est chant qu'il faut écrire

Très ancien, le mot *cant* remonte, en effet, au XIII<sup>e</sup> siècle. Il est d'abord attesté en ancien picard sous la forme *can* avec la valeur générale de « côté, bord ». Il se spécialise ensuite comme terme technique qui relève du domaine de la construction d'où le sens de « face étroite d'un objet » : *le can d'une pierre, d'une brique, d'une planche*. Il est principalement employé dans les expressions *mettre, poser sur le can, de can*, c'est-à-dire sur la face la moins large, s'opposant à *mettre, poser à plat*. Le mot *can* ou *cant* est accueilli comme terme de charpenterie dans les grands dictionnaires français des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, dont Bescherelle 1845 (qui donne également l'expression *sur le can*), Littré, Quillet 1965, et le *Larousse du XX<sup>e</sup> siècle*.

Comme cela s'est produit très souvent dans l'histoire des mots en français, la forme dialectale *can*, caractéristique du picard, a été graduellement évincée au profit de son doublet français *chant*, attesté depuis l'ancien français. En effet, déjà au XII<sup>e</sup> siècle, la forme *chant*, qui partage avec *can* son origine et sa signification, est attestée dans l'expression *de chant* « sur le côté ». Cependant, avant que ne s'impose cette graphie, c'est la forme *champ* qui entrera dans les dictionnaires à partir du XVII<sup>e</sup> siècle. Furetière, qui semble avoir oublié l'étymologie du mot, fut le premier en 1690 à adopter à tort cette forme<sup>1</sup>. Elle sera reprise par le *Dictionnaire de l'Académie*, dans les éditions de 1694 à 1878. Pour sa part, Littré qui consigne les formes *can*, *cant* et *champ*, dénonce cette dernière dans une remarque. Il écrit : « Champ, comme on le verra à l'étymologie, est une très vicieuse orthographe qui rend la locution inintelligible, et qui est provenue d'une confusion de sons. C'est *chant* qu'il faut écrire ; et l'Académie devrait rectifier cette grosse faute de l'usage<sup>2</sup> ». Enfin, comme la majorité des dictionnaires du XX<sup>e</sup> siècle, l'Académie adoptera la forme *chant* à partir de la 8<sup>e</sup> édition en 1932.

De nos jours, le mot *chant* au sens de « face étroite d'un objet » est donné comme *rare* (*Le Grand Robert de la langue française*). En revanche, les expressions *mettre, poser de chant, sur chant une brique, une pierre, une planche* sont d'un emploi courant en français général.

Précisons que la variante phonétique qui caractérise les formes *cant* et *chant*, et cela malgré l'étymon commun *canthus*, est d'ordre historique. En effet, à la suite d'une évolution

très spécifique, la consonne initiale *c + a* du latin est devenue *ch* en ancien français. Cette évolution a touché la partie nord de la Gaule à l'exception de la Normandie et de la Picardie qui ont conservé la prononciation du latin (*k + a*). C'est ainsi que le domaine normano-picard connaît les formes *car* pour *char*, *cardon* pour *chardon*, *carpentier* pour *charpentier*, *cat* pour *chat*, *vaque* pour *vache*. Les exemples de ce trait phonétique sont très nombreux.

## Le cœur sul' cant

En français québécois, le mot *cant* au sens français et technique de « côté étroit d'un objet » et l'expression *mettre sur le cant* remontent à l'époque de la Nouvelle-France. Le mot est attesté dans l'expression *mettre sur le can*, dès 1683, dans un acte dressé à Québec par le notaire Gilles Rageot : « [...] la pierre de taille des portes, fenestres et pour les cintrages sera mise sur le can et dans les jambages sur son lit<sup>3</sup> ». L'expression est vivement dénoncée, au XIX<sup>e</sup> siècle, notamment par Thomas Maguire, qui écrit en 1841 : « *Encanter*, ou, *mettre sur le can*, sont des expressions barbares que l'on doit remplacer par l'adverbe *de champ*, qui signifie posé horizontalement [sic] sur le côté le plus étroit<sup>4</sup> ». De nos jours, la forme *chant* « côté, bord le plus étroit » s'est imposée, en français québécois, notamment chez les spécialistes de la menuiserie et de l'ébénisterie : « Les ébénistes aiment le contreplaqué russe pour sa rigidité et sa durabilité. Et comme ce matériau est beau jusque sur ses chants, ils apprécient qu'il ne requiert aucune finition » (*Le Soleil*, 7 octobre 2006, p. M-25).



L'expression *sur le cant* qui, comme nous venons de le voir, signifie au sens propre « sur le côté », était vraisemblablement assez fortement implantée, à une certaine époque, puisqu'elle a donné lieu à de nombreux emplois figurés dans la langue courante et familière au Québec. Ainsi, Yves Thériault décrivant l'un de ses personnages : « Léandre Labbé, c'est un garçon bien avenant. Pas trop, trop intelligent. Ça tire sur l'camp un peu, puis ça marche comme son père, en ramassant des noix de chaque bord de lui avec les mains pendantes, mais ça va être un bon mari<sup>5</sup> ». Une des chansons de Marcel Sabourin commence par ces mots : « Le cœur sul' cant ° Les yeux absents ° Je fixais ° Les p'tits riens tout neus ° Que dessinaient dans les cieus ° Les sparages ° Des nuages ° Couvrant la plage<sup>6</sup> ». Et Plume Latraverse qui chante : « J'ai lâché ma job, mon fou, un pet pis ma maîtresse ° J'ai dit à mon boss : donnez-moi ma paye que j'disparaisse ° Mon char est stâllé 4 milles dans l'bois ° Mon corps personnel s'en va su'l cant ° Y était temps que j'fasse du vent (dans mon harmonica)<sup>7</sup> ».

### Ils penchent, ils cantent, comme on dit en langage vulgaire

Des parlers normands, le français québécois a hérité le verbe *cantent* avec la signification générale de « pencher, incliner ». Henri Moisy explique le sens et les emplois du verbe en normand : « On dit d'un mur, d'un pilier, etc., qu'ils cantent lorsqu'ils perdent leur aplomb<sup>8</sup> ». Le verbe *cantent* est également attesté dans les régions limitrophes de la Normandie, dont la Picardie, la Bretagne et le Maine. Il entre dans la lexicographie générale avec Bescherelle 1845 comme terme de charpenterie et figure encore dans le *Larousse du XX<sup>e</sup> siècle* : « Canter. Poser de cant ou de champ une pièce de bois, une pièce de charpente ».

Le verbe *cantent* est usité en français québécois en emploi transitif, intransitif et pronominal. En emploi transitif, on lit dans le roman *Le Survenant* : « Un soir qu'il attrapa ainsi à la volée Pierre-Côme Provençal, le gros homme sous son poids faisant canter la voiture légère jusque près de terre. Didace crut bon de prendre la part du Survenant : – Tu sais, mon Côme, quand un jeune comme lui a pris la route en amitié, tôt ou tard faut qu'il retourne à elle<sup>9</sup> ». Il est usité également au figuré avec le sens de « saisir, ébranler, ter-

resser qqn », comme dans l'exemple suivant d'Adolphe Nantel : « L'équarisseur offre du tabac au prêtre blanc. – Ane pipe, mussieu le curé ? C'est du vrai. Y cante son homme<sup>10</sup> ». Employé intransitivement, il figure chez Arthur Buies qui en signale le registre : « Au lieu d'être disposés horizontalement, suivant les règles de la formation géologique, ces rochers vont en s'inclinant dans le Lac ; ils penchent, ils *cantent*, comme on dit en langage vulgaire<sup>11</sup> ».

Dans *Menaud, maître-draveur*, le verbe prend à la forme pronominale l'acception de « se pencher, s'appuyer » : « Au pic du jour, on fit halte pour le dîner. Les hommes tirèrent quelques croûtes de leurs paquetons, sapèrent leur thé en silence... et, pour une trêve de pipe, chacun se canta sur son fardeau<sup>12</sup> ». Par extension, avec la même idée, il signifie « faire une sieste ; se coucher » ; ainsi dans ce contexte de Jean-Paul Filion : « Notre voyage au Mexique est passé aux oubliettes et Josée a commencé son école. Étant donné que je dois me lever à l'heure des poules, il va sans dire que le soir, je caille et me cante pas longtemps après le souper. Avec ma femme, ça fait des veillées plutôt écourtichées ; avec ma guitare, mes poèmes, mes chansons, ça me fait plus de veillées pantoute<sup>13</sup> ».

### Imperturbable, Marcel cale son verre puis s'encante dans son fauteuil

L'ancien français, qui a donné au XII<sup>e</sup> siècle la forme *chant* « face étroite d'un objet », connaît également le verbe *achanter* « mettre de chant, appuyer sur le côté ». *Achanter* est attesté dans les parlers normands sous la

forme *accanter* avec le sens d'« incliner, pencher ». Cette forme est en usage en français québécois, ainsi que la variante nasalisée, plus fréquente, *encanter* (*ancanter* chez certains commentateurs de la langue).

Employé transitivement, il est surtout usuel avec le sens d'« installer confortablement qqn, à l'aide d'oreillers, pour lui donner une position inclinée ». Dans son roman *En pleine terre*, Germaine Guèvremont écrit : « Comme il ne se fiait pas aux garçons, rudes et sans précaution, il amenait la malade aux récoltes. Au beau milieu du champ, tout l'été, on l'encanta dans des oreillers, parmi le foin jaloux de sa chevelure blonde<sup>14</sup> ». À la forme pronominale, *s'accanter* ou *s'encanter* signifie « s'asseoir confortablement dans un fauteuil, un lit » : « Elle a tourné aussitôt les talons, sans même le gratifier du sourire légendaire qu'il attendait. Imperturbable, Marcel cale son verre puis *s'encante* dans son fauteuil en attendant l'arrivée du repas<sup>15</sup> ». Recueilli chez une informatrice qui explique : « Moi, je dis *s'accanter*. Parce que ça m'arrive que je m'accante. Ça, c'est de m'asseoir presque dans mon lit. Quand je fatigue là, que le cœur fatigue. Puis là, j'ai trois oreillers, j'en plie une en deux pour être encore plus assise<sup>16</sup> ».

En comparant les verbes *encanter* et *accoter*, Clapin fait ressortir les nuances d'emplois des deux verbes et nous renseigne ainsi sur celui qui nous occupe ici. Il écrit sous *ancanter* : « Il y a plus de force dans la portée de *ancanter*. En effet, on *accote* un objet léger ou de petites dimensions, tandis qu'on *ancante* quelque chose de lourd ou d'un volume assez considérable ». Au sujet de



Très grande chaloupe à quatre rameurs fabriquée par la boutique L. Saint-Pierre et fils (Collection Lucien Provost), dans *Cap-aux-Diamants* n° 74, 2003, p. 20.

l'emploi pronominal, il ajoute : « On s'accote pour quelques instants seulement, alors que, en s'ancrant, on annonce la détermination de ne se déranger qu'à bon escient<sup>17</sup> ». Bien que les mots de la famille de *can(t)* soient aujourd'hui vieillis, leur présence soutenue dans la littérature québécoise rend d'autant plus pertinente l'étude historique de ces mots qui, précisons-le, sont d'origine dialectale et ne sont pas barbares, comme les qualifiait Thomas Maguire.

### Je me servirai pourtant... du mot *Canton*, de préférence au mot *Township*

Le mot *canton*, un dérivé de *can*, est emprunté à l'ancien provençal *canton* « coin, bord ». Dans les documents relatifs à la Nouvelle-France, il a le sens du français général – donné aujourd'hui comme *vieilli et littéraire* – de « coin de pays, endroit, lieu ». Le *Glossaire du parler français* relève encore le mot au sens de « coin de commune, portion d'un champ, petite étendue de terrain », avec cet exemple : « Dans notre paroisse, il y a des *cantons* où le foin est resté court<sup>18</sup> ». « Canton se dit aussi des lieux esloignez les uns des autres », écrit Furetière en 1690. C'est le sens qu'a ce mot dans le texte de Pierre Boucher ; en parlant des nations iroquoises de la région des Grands Lacs, il écrit en 1664 : « Venons maintenant à une vie & des coutumes bien différentes qu'ont les Nations de la langue Huronne, tels que sont tous les cantons des Iroquois<sup>19</sup> ». Avec cette acception, le mot est particulièrement fréquent dans les relations des découvreurs et des missionnaires des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Ces usages n'ont plus cours en français québécois.

Qu'en est-il, de nos jours, des emplois du mot *canton* ? Voyons ce qu'écrit, à ce sujet, Loïc Depecker, dans *Les mots de la francophonie* : « Loin d'être comme en France une entité administrative somme toute modeste, comme au Canada une simple unité cadastrale, ou aux Îles-de-la-Madeleine un groupe d'au moins trois maisons, le *canton* est en Suisse un véritable État qui se dit même République, comme y insistent Jurassiens ou Genevois en parlant de la *République et canton du Jura*, ou de la *République et canton de Genève*<sup>20</sup> ».

Alors qu'en France il désigne une « division territoriale de l'arrondissement, sans budget, constituant une circonscription en

vue de certaines élections », en Suisse le mot a le sens d'« État », comme le définit le *Dictionnaire suisse romand* : « Chacun des États qui composent la Confédération suisse. Les cantons suisses sont des républiques régies par leur propre constitution, souveraines dans les limites fixées par la Constitution fédérale. Le canton représente un palier de gouvernement intermédiaire entre l'État fédéral et la commune ; il se subdivise en régions administratives. La Confédération suisse compte vingt cantons et six *demi-cantons*<sup>21</sup> ». Le mot a donné lieu, en outre, à des dérivés qui sont propres à la Suisse tels que *cantonal*, *cantonisation*, *cantonaiser*, *cantonalisme* ; *demi-canton*, *intercantonal*.

Au Québec, le mot *canton* désigne, aujourd'hui, une unité territoriale. Alors que, sous le Régime français, l'occupation des terres se fait à l'intérieur des seigneuries qui s'étendent en rectangles étroits en suivant l'axe du Saint-Laurent, après la Conquête de 1760, le système seigneurial est abandonné au profit d'un nouveau découpage territorial dans l'arrière-pays ; c'est le système des townships qui est défini comme suit : « mode de division territoriale généralement de forme rectangulaire, instauré par le gouvernement britannique à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et servant à la concession de terres publiques libres de redevances ou de devoirs ».

À partir de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, des voix se sont élevées pour réclamer le remplacement du mot *township* par une dénomination française. Le choix se porta alors sur celui de *canton* qui semble avoir fait l'unanimité. La première attestation du mot, dans la littérature, paraît dans le roman *Jean Rivard, le défricheur*, d'Antoine Gérin-Lajoie, publié en 1862, dans *Les Soirées canadiennes*. L'auteur, dans une note en bas de page de son roman, explique son choix du mot *canton* : « Le mot anglais *Township* n'a pas d'équivalent en français. M. de Tocqueville dit que le *township* tient le milieu entre le canton et la commune. Ce mot est d'un usage si général parmi les Canadiens qu'il ne serait guère possible aujourd'hui de lui en substituer un autre. Je me servirai pourtant dans le cours de ce récit du mot *Canton*, de préférence au mot *Township*<sup>22</sup> ».

\* Linguiste et chercheuse indépendante

### Notes

- 1 Antoine Furetière, *Dictionnaire universel* [...], La Haye-Rotterdam, Arnout & Reinier Leers, 1690.
- 2 Émile Littré, *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Hachette, 1863-1872.
- 3 Gilles Rageot, Québec, ANQ, 23 octobre 1683.
- 4 Thomas Maguire, *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française, adapté au jeune âge, et suivi d'un Recueil de locutions vicieuses*, Québec, Fréchette & Cie, 1841, p. 151.
- 5 Yves Thériault, *Les vendeurs du temple*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1964, p. 101.
- 6 Marcel Sabourin, *Chansons*, Montréal, VLB éditeur, 1979, p. 87.
- 7 Plume Latraverse, *Cris et écrits (dits et inédits)*, Verchères, Les Éditions Rebelles, 1983, p. 90.
- 8 Henri Moisy, *Dictionnaire de patois normand* [...], Caen, Henri Delesques, 1887.
- 9 Germaine Guèvremont, *Le Survenant*, Montréal, Éditions Beauchemin, 1945, p. 251.
- 10 Adolphe Nantel, *À la hache*, Montréal, Éditions Albert Lévesque, 1932, p. 194.
- 11 Arthur Buies, *Le Saguenay et la vallée du Lac Saint-Jean*, Québec, Imprimerie Augustin Côté & Cie, 1880, p. 276.
- 12 Félix-Antoine Savard, *Menaud, maître-draveur*, Québec, Librairie Garneau, 1937, p. 30.
- 13 Jean-Paul Fillion, *Les murs de Montréal*, Montréal, Leméac, 1977, p. 320.
- 14 Germaine Guèvremont, *En pleine terre*, 1942, Montréal, Bibliothèque québécoise, 2005, p. 71.
- 15 Marcelyne Claudais, *J'espère au moins qu'y va faire beau !*, Boucherville, Les Éditions de Mortagne, 1985, p. 115.
- 16 Informations recueillies lors d'enquêtes linguistiques que nous avons effectuées en 1980, à Trois-Pistoles (localité du Bas-Saint-Laurent).
- 17 Sylva Clapin, *Dictionnaire canadien-français*, Montréal-Boston, C. O. Beauchemin & fils-Sylva Clapin, 1894 ; réimpr. : Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1974.
- 18 *Glossaire du parler français au Canada*, Québec, L'Action sociale limitée, 1930 ; réimpr. : Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1968.
- 19 Pierre Boucher, *Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France vulgairement dite le Canada*, 1664, Boucherville, La Société historique de Boucherville, 1964, p. 99.
- 20 Loïc Depecker, *Les mots de la francophonie*, Paris, Éditions Belin, 1990, p. 80.
- 21 *Dictionnaire suisse romand*, conçu et rédigé par André Thibault, sous la direction de Pierre Knecht, Genève, Éditions Zoé, 1997.
- 22 *Les Soirées canadiennes. Recueil de littérature nationale*, Québec, Brousseau et frères éditeurs, 1862, p. 85.

### Illustrations de la page 101

*Vieilles maisons à Québec, vers 1945* (M. A. Fortin, Collection Signatures, Éditions Marcel Broquet, La Prairie, 1982, p. 94-95).